



Fichage clandestin des salariés

LA JUSTICE INTERDIT À FRANCE TÉLÉVISIONS DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS !

"Les syndicats établissent :

- l'existence de documents contenant des informations relatives à la performance du personnel de France Télévisions,
- l'absence de communication de ces documents aux intéressés,
- l'intention pour la direction de France Télévisions de détruire ces documents. /../

Par ces motifs :

Faisons défense à la société France Télévisions de détruire les documents d'évaluations individuelles "Revue de personnel- Évaluation de performance et de potentiel".

Ainsi donc le Tribunal de Grande Instance de Paris vient de nous donner raison dans une ordonnance rendue ce 17 septembre !

Depuis la révélation de l'existence de ce fichage illégal et scandaleux des salariés de France Télévisions, le SNJ n'avait cessé, dans toutes les instances de réclamer la vérité et de permettre à toutes et tous d'avoir connaissance des fiches les concernant, des fiches dont certaines rendues publiques portaient des appréciations, insultantes parfois, sur les comportements professionnels et personnels des "fiché(e)s".

La direction qui a dit tout et son contraire, le refusait.

Désormais, les syndicats (SNJ, CFDT et CGC) qui ont demandé cette ordonnance de sauvegarde, vont s'employer à :

- Connaître la vérité et l'ampleur de ce fichage,
- Permettre l'accès aux fiches,
- Établir les responsabilités.

Paris, le 17 septembre 2015

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Antoine Chuzeville : 06 80 26 18 36 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : **Twitter @SNJ_FTV** et **Facebook : Snj.ftv**